

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.042

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 mars 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 mars 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Nadine DAVID représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Jean-Michel DENIS
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Pierre QUENTIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

M. Gérard FILOCHE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 -
BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

Les instructions comptables M14 et M57 prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les résultats de l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2311-5,
- Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2022,
- Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	38 620 465,92	45 207 694,08	+ 6 587 228,16
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2022)		5 826 100,05	+ 5 826 100,05
	Résultat à affecter			+ 12 413 328,21
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	15 487 862,55	9 253 117,56	- 6 234 744,99
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2022)		3 711 509,68	+ 3 711 509,68
	Solde global d'exécution			- 2 523 235,31
Restes à réaliser au 31 décembre 2022	Investissement	14 790 173,66	7 201 460,00	- 7 588 713,66
Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en	Report en investissement en recettes (001)	2 523 235,31		

MISE EN LIGNE LE 06-04-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230404-DCM23-042a-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Investissement) Reprise anticipée 2021	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)		10 111 948,97	
	Report en fonctionnement en Recettes (002)		2 301 379,24	

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2023.

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	+ 12 413 324,65
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	- 2 523 235,31
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	- 7 588 713,66
Besoin de financement de la section d'investissement	10 111 948,97
Couverture du besoin de financement 2022 (compte 1068)	10 111 948,97

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2023, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2022.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Gérard FILOCHE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I
C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	54 108 328,47	9 537 609,73	A1	9 890 092,90
Investissement	15 487 862,55	3 711 509,68	A2	-2 523 235,31
Fonctionnement	38 620 465,92	5 826 100,05	A3	12 413 328,21

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses	Recettes		Solde (B)	
I + II	14 790 173,66	III + IV	7 201 460,00	B1
I	14 790 173,66	III	7 201 460,00	B2
II	0,00	IV	0,00	B3
				0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	2 301 379,24
Investissement	A2 + B2	-10 111 948,97
Fonctionnement	A3 + B3	12 413 328,21

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficit, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

MISE EN LIGNE LE 06-04-2023